



HEC MONTRÉAL

**COURS PRÉALABLES INCLUS DANS LE
CERTIFICAT PERSONNALISÉ
EN COMPTABILITÉ**

Pour être admis au Programme de formation professionnelle (PFP) des CPA, les futurs CPA doivent détenir un diplôme universitaire de premier cycle et avoir étudié des matières spécifiques. Au Québec, il s'agit du baccalauréat reconnu par le gouvernement selon l'article 184 du Code des professions.

Des normes de reconnaissance nationale ont été élaborées par CPA Canada pour la reconnaissance des cours ou des ensembles de cours universitaires qui permettent l'acquisition des compétences exigées par la Grille de compétences des CPA et qui couvrent les matières spécifiques. L'Ordre des CPA a travaillé conjointement avec les universités afin d'établir la liste des cours préalables obligatoires qui satisfont aux exigences nationales et font ainsi partie du baccalauréat reconnu par le gouvernement.



 [facebook.com/devenirCPA](https://www.facebook.com/devenirCPA)
www.cpaquebec.ca

COURS PRÉALABLES INCLUS DANS LE PROGRAMME

L'étudiant à HEC Montréal doit s'assurer de réussir minimalement tous les cours préalables ci-dessous indiqués. Les programmes de l'université comportent évidemment des cours additionnels qui font partie de leur structure pour obtenir le diplôme. Tout dépendant si l'étudiant choisit de compléter le DESS en comptabilité professionnelle de HEC Montréal ou le Programme national, certains cours ou autres exigences peuvent différer dans la recommandation.

Code du cours	Nom du cours
Information financière	
COMP30900	Comprendre les états financiers ¹
COMP30907	Comptabilité financière : transactions et présentation
COMP30906	Comptabilité financière : actifs et résultats
COMP30916	Comptabilité financière : enjeux sociaux et environnementaux
COMP30915	Comptabilité financière : regroupements
COMP30905	Comptabilité financière : instruments financiers
Comptabilité de management	
COMP30949	Comptabilité de gestion
COMP30903	Gestion des coûts
COMP30931	Contrôle et gestion de la performance
Certification	
COMP30910	Certification I - Évaluation des contrôles
COMP30911	Certification II - Exécution de l'audit et autres missions
Fiscalité	
FISC30951	Impôts I
FISC30952	Impôts II
Finance	
FINA30290	Gestion financière I ¹
Stratégie et gouvernance	
MNGT30490	Stratégie de l'entreprise ¹
Autres connaissances	
TECH30705	Systèmes d'information en gestion ¹
TECH30703	Organisation des technologies de l'information pour l'expertise comptable
DRAF30440	Droit des affaires
ECON30803	Économie manageriale ¹
ECON30804	Environnement macroéconomique ¹
MATH30600	Statistique ¹
COMP30904	Cours d'intégration en comptabilité professionnelle (Obligatoire au DESS) ²

⁽¹⁾ Même si ce cours est requis pour accéder au PFP CPA, ce dernier n'est pas reconnu aux fins de l'obtention du certificat personnalisé en comptabilité de HEC Montréal. Pour consulter la structure du programme, visitez notre site Web à hec.ca.

⁽²⁾ Cours d'intégration obligatoire pour l'admission au DESS en comptabilité professionnelle - CPA de HEC Montréal. Doit être suivi comme dernier cours du programme.

REPRÉSENTANT UNIVERSITAIRE

Simon Dermarkar, Ph. D., M. Sc., LL.B., CPA auditeur

Tél. : 514 340-3622

simon.dermarkar@hec.ca

Site Web : hec.ca/programmes/baccalaureats

hec.ca/programmes/certificats/certificat-personnalise-comptabilite

MISE EN GARDE

Une moyenne cumulative d'au moins 2,8/4,3 est requise pour l'admission au Programme national CPA. L'étudiant qui souhaite compléter le diplôme de 2^e cycle crédité (DESS - CPA) doit se conformer à toutes les conditions d'admissibilité de l'université. Ce programme étant contingenté, HEC Montréal ne s'engage pas à admettre tous les candidats qui respectent les normes minimales d'admission pour le DESS - CPA.

Dès la réception de sa liste des cours de mise à niveau établie par l'université, le postulant doit procéder à l'ouverture de son dossier sur le site equivalence.cpaquebec.ca en vue d'obtenir l'approbation de cette liste par l'Ordre des CPA. L'Ordre se réserve le droit de modifier la liste. Par conséquent, il est important que le postulant ouvre son dossier le plus rapidement possible afin de planifier adéquatement son cursus. L'ouverture d'un dossier ne constitue pas une inscription comme candidat à l'exercice de la profession de CPA. Une fois les cours réussis, le postulant devra procéder à son inscription à titre de candidat.